

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU SAMEDI 27 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept juin à onze heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de St Léonard avec port du masque et distance physique, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Chantereau Y Salvat-Martineau M Letourneux I Rey JP Costil P Sanchez V Duran D Bouteiller M Mérigot I Lesage B Landas M Lesieux L Blanvillain Th

Absents excusés : O Gault N Léger

En raison de l'installation du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire a organisé une visite des bâtiments communaux et du domaine public du bourg avant cette réunion de conseil.

Suite à la visite d'état des lieux du bourg et après avoir échangé, le conseil municipal :

- décide qu'en raison du très mauvais état de l'enrobé de la cour du logement situé 4, grande rue, un revêtement sera mis en même temps que les travaux de trottoirs,
- décide de mettre un passage piéton en traversée de la Route Départementale 917 soit entre le n° 6 et le n° 7 Bel Air

COMMISSION COMMUNICATION, NUMERIQUE ET ENVIRONNEMENT :

Monsieur Benoît Lesage donne le compte-rendu de la première réunion de leur commission et présente la maquette du site de la commune soutenu par la CCBVL et propose de développer un second site.

Le conseil municipal choisit l'adresse du second site soit : stleonardenbeauce et valide le budget nécessaire pour les opérations nécessaires à la création du site (hébergeur 72€ TTC ; 4 noms de domaine pour rechercher le site de la commune : 101,70 € TTC).

Concernant la communication d'informations via un panneau d'affichage urbain numérique, Madame Laure Lesieux indique que cette diffusion peut être relayée sur smartphone via l'application «Panneapocket ». Coût pour la commune 120 à 130€ par an si adhérente à l'association des Maires.

Madame Laure Lesieux souhaite recueillir la validation du conseil municipal pour communiquer sur la page Facebook.

Après échanges, le conseil valide de :

- mettre des informations de la commune et des communes voisines
- ne pas mettre d'informations nominatives
- éviter de diffuser des photos de personnes,
- autoriser Madame Laure Lesieux à gérer la page FB et en cas de doute se mettre en relation avec Monsieur le maire

Madame Laure Lesieux demande que les informations lui soient transmises pour pouvoir alimenter la page Facebook et indique prévoir remettre un bilan annuel chiffré des publications (actuellement 115 abonnés).

Monsieur le Maire remercie Madame Laure Lesieux et Monsieur Benoît Lesage pour leurs compétences.

PROJET EOLIEN :

Un projet éolien pourrait voir le jour à St Léonard en Beauce. Monsieur François Rabier, agriculteur à La Bercelière, a mis en relation la société Zéphyr Energies Renouvelables (37) et des élus de la commune. Suite au compte-rendu de Monsieur le Maire et Madame Martine Salvat-Martineau de la réunion tenue en décembre dernier, les conseillers échangent sur le sujet. Il est précisé que la société Zéphyr pourra venir présenter le projet devant le conseil.

COMMISSION VOIRIE :

Distribution du compte-rendu de la réunion de la commission du 16 juin dernier.

COMMISSION LOISIRS ET CULTURE :

Les membres de la commission se sont réunis pour l'organisation de la fête du 14 Juillet.
En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du COVID-19 qui devrait prendre fin le 10 Juillet prochain, il est proposé :

- jeu de pétanque
- pique-nique (sur inscription pour prévoir les barnums)

Les conseillers municipaux valident le programme et demandent avis de la Préfecture.

DELIBERATION CREATION TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Pour permettre la facturation des travaux de création de branchement d'assainissement, le conseil municipal prend les délibérations correspondantes aux devis acceptés par les pétitionnaires.

VIREMENT DE CREDITS :

Budget Commune :

Achat pour remplacement Borne incendie défectueuse située Rue des Champs:

art. 2151 : -2350€ art. 21568 : + 2350€

Service Eau :

Achat Machine à percer : art. 2158 : - 2150€ art. 2156 : + 2150€

QUESTIONS DIVERSES :

En tant que nouveau conseiller municipal, Monsieur Benoît Lesage aimerait avoir des explications sur le budget de la commune. Monsieur le maire propose d'organiser une réunion pour ce sujet.
